

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 18 juillet 2024 n° EAU/AUT/21/0683/M23.1, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a modifié l'autorisation EAU/AUT/21/0683 concernant la mise en œuvre de travaux de stabilisation et de sécurisation du talus le long du CR356 entre Waldbillig et Mullerthal.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Christnach, 7, Fielserstrooss, pendant le délai de publication de quarante jours.

Christnach, le 6 août 2024

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,

